

Cote du document: GC 35/L.11
Date: 9 février 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrir pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Note aux Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Carlos Seré
Responsable principal
des stratégies de développement
téléphone: +39 06 5459 2245
courriel: c.sere@ifad.org

Transmission des documents:

Kelly Feenan
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Trente-cinquième session
Rome, 22-23 février 2012

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil des gouverneurs est invité à approuver le projet de résolution présenté en page 4.

Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

1. Le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020¹ a été adopté par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Istanbul, en Turquie, le 13 mai 2011. L'objectif de ce programme est de surmonter les contraintes d'ordre structurel auxquelles sont confrontés les pays les moins avancés (PMA) en vue d'éradiquer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement établis à l'échelle internationale et de permettre à ces pays de quitter la catégorie des PMA. Il a pour but d'améliorer les conditions de vie de plus de 880 millions de personnes dans 48 PMA. Le Programme d'action offre le cadre nécessaire pour l'instauration d'un partenariat mondial solide susceptible d'accélérer la croissance économique et le développement durable dans les PMA durant la prochaine décennie, la priorité étant accordée au renforcement de leur potentiel productif. Durant les dix années à venir, cet objectif général s'articulera autour des objectifs spécifiques ci-après:
 - parvenir à une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive des PMA en renforçant leurs capacités de production dans tous les secteurs moyennant une transformation structurelle;
 - renforcer les capacités humaines en favorisant un développement humain et social soutenu, équitable et sans exclusive, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
 - réduire la vulnérabilité des PMA aux chocs et catastrophes économiques, naturels et environnementaux ainsi qu'au changement climatique, et accroître leur aptitude à faire face, entre autres, à ces contraintes moyennant le renforcement de leur capacité d'adaptation;
 - garantir la disponibilité de ressources financières accrues et leur utilisation effective au profit du développement des PMA moyennant notamment la mobilisation de ressources nationales, l'aide publique au développement, l'allègement de la dette extérieure, les investissements étrangers directs et les envois de fonds;
 - promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux.
2. Le Programme d'action repose sur le postulat selon lequel les PMA représentent les pays les plus démunis, les plus faibles et les plus vulnérables au monde. Le revenu par habitant et le niveau de développement humain y sont bas et les contraintes économiques et structurelles qui grèvent la croissance viennent entraver la capacité de résistance des populations. Depuis l'adoption du Programme d'action de Bruxelles (2001-2010), les PMA ont fait quelques avancées, avec une amélioration de la croissance économique entre 2005 et 2007, croissance qui s'est établie en moyenne à 8% par an pour un certain nombre de pays et qui, en 2009, année de la crise économique, a même dépassé 4%. Dans ces mêmes pays, le pourcentage de pauvres, à savoir ceux qui vivent avec moins de 1,25 USD par jour, a également diminué.

¹ La version intégrale peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.unohrills.org/fr/ldc/898> et <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/351/52/PDF/N1135152.pdf?OpenElement>

3. Toutefois, en dépit de ces progrès significatifs, les PMA se trouvent encore confrontés à des difficultés majeures: écart important entre pays en termes de résultats obtenus; persistance de l'insécurité alimentaire – sur les 33 pays qui souffrent en permanence de l'insécurité alimentaire, 22 appartiennent à la catégorie des PMA; croissance démographique – d'après les projections, la population des PMA devrait doubler, passant de 670 millions en 2000 à 1,3 milliard d'ici à 2030; population essentiellement rurale; très faible développement du potentiel productif et, partant, incapacité à surmonter la vulnérabilité économique; résultats limités en termes de réduction de la pauvreté et de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) – dans les PMA, 75% de la population vit encore en situation de pauvreté; forte proportion de jeunes – 60% de la population est âgée de moins de 25 ans.
4. C'est sur l'engagement, la responsabilité et le partenariat entre les PMA et leurs partenaires de développement en vue de l'adoption de mesures concrètes dans un certain nombre de domaines interdépendants que repose le Programme d'action. Les politiques et mesures définies par celui-ci seront mises en œuvre grâce à leur intégration dans les stratégies et plans de développement nationaux et sectoriels propres à chaque PMA.
5. L'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural constituent la clé de voûte du Programme d'action, pour lequel l'agriculture représente dans la plupart des PMA un secteur prioritaire, à savoir la solution au problème de l'insécurité alimentaire et la principale activité économique pour la majorité de la population. Ce secteur est donc directement lié à l'éradication de la pauvreté et de la faim; au développement rural; à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes; à la production de biens et de produits d'exportation; à la diversification de la production et aux capacités du secteur agroalimentaire. Malgré le fort potentiel de croissance économique et de sécurité alimentaire de ce secteur, celui-ci n'a pas connu les avancées auxquelles on pouvait s'attendre du fait du sous-investissement en faveur des infrastructures physiques, de la recherche-développement scientifique et technologique, et de l'accès limité aux services de vulgarisation agricole. Le Programme d'action met par ailleurs l'accent sur l'incidence négative du changement climatique, de la dégradation des ressources naturelles ainsi que d'autres contraintes de nature environnementale sur l'agriculture. Pour y faire face, il élabore un plan visant à promouvoir une agriculture paysanne durable, résistante et rentable.
6. En ce qui concerne l'agriculture et le développement rural, le Programme d'action invite les partenaires de développement à accroître l'appui financier et technique au profit du développement de ce secteur; à mener à bien les engagements pris en faveur de la sécurité alimentaire mondiale et d'un développement agricole durable et à assurer un apport de ressources suffisantes et prévisibles par le biais de l'aide bilatérale et multilatérale, y compris dans le cadre des engagements pris au titre de l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire mondiale; et à appuyer les efforts visant à augmenter la production et la productivité agricoles.
7. Pour ce qui est du mandat propre au FIDA, les autres domaines prioritaires concernent le développement humain et social ainsi que les crises diverses et autres défis émergents. Concernant le développement humain et social, le Programme d'action souligne le rôle primordial que peuvent jouer les femmes et les jeunes en faveur du développement des PMA. Il prend également acte tant de la persistance probable de la pauvreté dans les PMA au cours des prochaines années que du caractère pluridimensionnel de la pauvreté et de la faim. Concernant les crises diverses et autres défis émergents, le programme met l'accent sur la vulnérabilité des PMA à toute une gamme de chocs – crises

alimentaire, énergétique, financière et économique, et catastrophes naturelles – et rappelle la nécessité de garantir aux PMA une croissance économique et un développement équitables, sans exclusive et soutenus.

8. Dans son paragraphe 153, le Programme d'action invite les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies et les autres organismes multilatéraux, y compris les institutions de Bretton Woods et les institutions financières internationales, à appuyer la mise en œuvre de ce programme et à l'intégrer dans leurs programmes de travail, selon qu'il conviendra et conformément à leurs mandats respectifs. Il invite les organisations à participer activement à l'examen du Programme d'action au niveau national, sous-régional, régional et mondial.
9. Le Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organismes internationaux a, en sa qualité de président du Bureau pour la coordination mondiale du Groupe des pays les moins avancés, demandé officiellement au Président du FIDA (par une lettre que l'on trouvera en annexe au présent document) d'intégrer le Programme d'action d'Istanbul dans le plan de travail du Fonds et de concourir à sa mise en œuvre. À la lumière de ce qui précède, le Conseil des gouverneurs pourra souhaiter adopter le projet de résolution ci-après.

Résolution .../XXXV

Adhésion au Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Tenant compte des articles 2 et 7.1 e) de l'Accord portant création du FIDA;

Se félicitant de l'approbation de la Déclaration d'Istanbul et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020 par l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 17 juin 2011 et par le Conseil économique et social en date du 7 juillet 2011;

Rappelant le paragraphe 153 du Programme d'action d'Istanbul, qui invite les organisations internationales à appuyer la mise en œuvre dudit programme et à l'intégrer dans leurs programmes de travail, selon qu'il conviendra et conformément à leurs mandats respectifs;

Notant les ressources allouées aux PMA à des conditions particulièrement favorables ainsi que les diverses initiatives prises à ce jour par le FIDA afin d'aider les PMA;

Adhère au Programme d'action d'Istanbul et convient de son intégration dans les travaux du Fonds;

Invite le Président à rendre compte de l'action du FIDA dans les PMA et à participer aux instances appropriées sur les politiques de lutte contre la pauvreté et la faim dans les zones rurales des PMA.



Ambassador/Permanent Representative



**Permanent Representative of Nepal
to the United Nations, WTO and other
International Organisations**

31, rue de la Servette, CH - 1202
Geneva, Switzerland

17 October 2011

Excellency,

I have the honour to write, in my capacity as the Chair of the Global Coordination Bureau of the Least Developed Countries.

As you are aware the Istanbul Programme of Action for the Least Developed Countries for the Decade 2011-2020 (IPoA), adopted by the Fourth United Nations Conference on the LDCs held in Istanbul, Turkey, in May this year, contains clearly-set priority areas of action and pledges from the international community to help LDCs overcome structural impediments and address development challenges and enable half the number of 48 LDCs to meet the criteria for graduation by 2020.

I would like to draw your kind attention to the Paragraph 153 of the IPoA (A/CONF.219/3/Rev.1), which invites the governing bodies of the UN funds and programmes and other multilateral organizations to contribute to the implementation of the Programme of Work and integrate it into their work programmes, as appropriate and in accordance with their respective mandates. Both the United Nations General Assembly Resolution (A/RES/65/280) of June 17, 2011 and UN Economic and Social Council Resolution (E/2011/L.31) of July 07, 2011 have endorsed the Programme of Action and have called upon all relevant stakeholders to commit to its implementation.

In this context, I would request you to have the Istanbul Programme of Action integrated into the work program of the International Fund for Agricultural Development and contribute towards its implementation. Please find enclosed herewith a tentative draft resolution/decision for consideration to formalize the process of integration of the IPoA into the International Fund for Agricultural Development's work programme.

I avail of this opportunity to express LDC Group's sincere appreciations for your continued attention to the problems faced by LDCs in multiple dimensions of development and for the International Fund for Agricultural Development's continuous involvement in various initiatives beneficial to the LDCs.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.

Dinesh Bhattarai

His Excellency
Mr. Kanayo F. Nwanze
President,
International Fund for Agricultural Development (IFAD)
Rome.

Annex

Draft Resolution/Decision

Integrating/Mainstreaming the Istanbul Program of Action for the Least Developed Countries for the Decade 2011-2020 into the International Fund for Agricultural Development's programs

The (relevant governing body) of International Fund for Agricultural Development (IFAD)

Welcomes the endorsement of the Istanbul Declaration (A/CONF.219/L.1) and the Program of Action for the Least Developed Countries for the Decade 2011-2020 (A/CONF.219/3/REV.1) by the United Nations General Assembly on June 17, 2011 and the Economic and Social Council on July 07, 2011;

Recalls paragraph 153 of the Istanbul Program of Action (IPoA) which invites international organizations to contribute to its implementation and integrate it into their work programmes, as appropriate and in accordance with their respective mandates;

Extends appreciation for the various initiatives undertaken so far by the International Fund for Agricultural Development (IFAD) to assist Least Developed Countries (LDCs);

Invites the President to integrate/mainstream the relevant parts of the Istanbul Program of Action (IPoA) into the various programs of the International Fund for Agricultural Development (IFAD).